



Entrée en vigueur de la
**NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU
CONTRÔLE TECHNIQUE**
transposant la directive européenne 2014/45/UE

**LES CONTRÔLEURS AUTOVISION
ENGAGÉS POUR VOTRE SÉCURITÉ**

RÉSULTATS

CONTRÔLE TECHNIQUE



2020 Objectif Européen
RÉDUCTION DE 50%
du nombre de tués sur les routes

**✓ FAVORABLE AVEC AUCUNE DÉFAILLANCE
OU MINEURE**
La validité du contrôle technique est limitée à deux ans, hors véhicules spécifiques. Les défaillances mineures n'exonèrent pas le propriétaire de l'obligation de maintenir son véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien, conformément aux dispositions du code de la route.

✗ DÉFAILLANCE MAJEURE
La validité du contrôle technique est limitée à 2 mois.

Une défaillance majeure ou critique entraîne l'obligation d'une contre-visite afin de vérifier la réalisation des travaux nécessaires au plus vite dans le délai maximum de 2 mois après le contrôle technique.

✗ DÉFAILLANCE CRITIQUE
La validité du contrôle technique est limitée au jour de contrôle.

Défaillances remplacent les termes "Défaut" et "Anomalie"

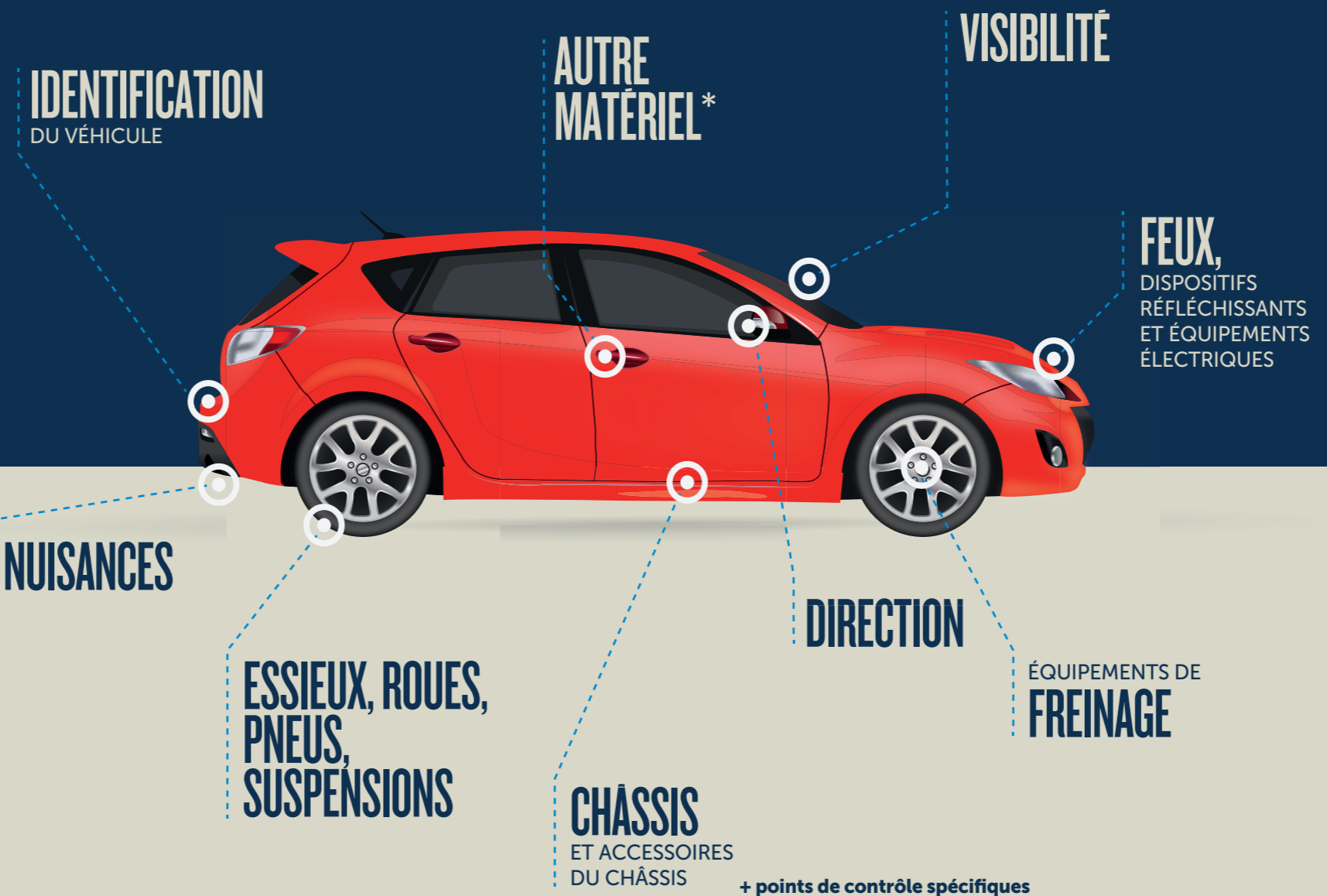
2019 1^{ère} étape de la réforme du **CONTRÔLE SUR L'OPACITÉ DES FUMÉES** pour plus d'efficacité. En 2022, extension du contrôle sur d'autres polluants comme les oxydes d'azote (NOx).

20 mai 2018 **PÉRIODE TRANSITOIRE**
Un véhicule dont le résultat du contrôle est défavorable avant le 20 mai 2018 qui réalise la contre-visite à partir de cette date, devra passer à nouveau un contrôle technique complet car il n'existera aucune équivalence entre l'ancienne et la nouvelle réglementation.

135€ **AMENDE FORFAITAIRE GÉNÉRALEMENT APPLIQUÉE**
+ immobilisation du véhicule
+ confiscation de la carte grise
Les sanctions encourues en cas de défaut du contrôle technique restent inchangées.

**POINTS DE CONTRÔLE
RÉPARTIS EN 9 FONCTIONS**

133



+ points de contrôle spécifiques

VÉHICULES SPÉCIFIQUES**

VÉHICULES DE COLLECTION***

610

139 MINEURES

342 MAJEURES

129 CRITIQUES

CONTRE-VISITE
CAS FRÉQUENTS

LIAISON AU SOL

ÉCLAIRAGE

FREINAGE

POLLUTION / NUISANCE



Textes : Comm LC - Conception Graphique : La riveraine

* Autre matériel : ceintures et boucles de sécurité, airbags, serrures et dispositif antivol, triangle de signalisation, avertisseur sonore, indicateur de vitesse, compteur kilométrique, contrôle électronique de stabilité

** Véhicules spécifiques : véhicules de dépannage, véhicules de transport sanitaire, auto-école, taxis et transport avec chauffeur, VLTP

*** Véhicules de collection : tout véhicule dont le certificat d'immatriculation comporte la mention relative à l'usage « véhicule de collection »

RÉFORME INÉDITE DU CONTRÔLE TECHNIQUE

Une nouvelle méthodologie est appliquée pour améliorer la sécurité routière et limiter l'impact du parc automobile sur l'environnement.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS



+ EN LIGNE



www.autovision.fr

+ SUR PLACE

Ce qui change ?
Ce qui ne change pas ?
Pour quels bénéfices ?
Plaquette d'information disponible dans votre centre AUTOVISION.

CONSEILS

Contrôle avec une défaillance majeure + critique

À l'issue de votre contrôle technique avec un résultat défavorable comportant différents niveaux de défaillances (majeures et critiques), deux choix s'offrent à vous :

- réaliser le jour même l'ensemble des réparations du véhicule et effectuer la contre-visite afin de lever l'intégralité des défaillances.
- réaliser le jour même les réparations et la contre-visite relatives aux défaillances critiques. Vous pouvez ainsi circuler, échelonner les réparations relatives aux défaillances majeures et effectuer la contre-visite dans les plus brefs délais (maximum deux mois).

À défaut de réparation levant la défaillance critique le jour même, votre véhicule ne serait pas conforme à la réglementation en cas de circulation. Vous seriez alors verbalisable, autant qu'en cas de dépassement de la date de validité du contrôle technique.

Vérifier l'échéance de son contrôle technique

Le non-respect de l'échéance du contrôle technique peut entraîner une amende, la confiscation de la carte grise, et l'immobilisation du véhicule. Vous pouvez compter sur votre centre AUTOVISION qui vous informera de l'échéance de votre CT.

Revoir le précédent procès-verbal

Le procès-verbal de votre dernier contrôle peut mentionner des défaillances mineures. Si elles n'ont pas été réparées, elles pourraient devenir des défaillances majeures voire critiques.

Entretien régulier, budget maîtrisé, sérénité assurée

- Réduction des coûts de réparation (si vous pouvez éviter de changer les disques de freins à défaut d'avoir changé les plaquettes à temps !)
- Maîtrise du budget en anticipant les réparations et en fixant des priorités
- Peu de risques de contre-visite
- Sécurité pour vous et votre entourage : un pneu usé est si facile à changer et un virage sur route glissante est si difficile à négocier...

EXEMPLES DE DÉFAILLANCES

- Défaillance mineure
- Défaillance majeure
- Défaillance critique

CARROSSERIE

- Élément endommagé
- Élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures
- Élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures / chute probable

FEUX STOP

- Source lumineuse défectueuse
- Source lumineuse défectueuse ou manquante / visibilité fortement réduite
- Aucune source lumineuse ne fonctionne

ÉCHAPPEMENT

- Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute
- Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement
- Très grand risque de chute

JEU DE LA DIRECTION

- Jeu anormal
- Jeu excessif
- Jeu excessif/sécurité de la direction compromise

PNEUS

- Usure anormale
- Indicateur d'usure de la profondeur des sculptures atteint
- Profondeur des sculptures non conforme aux exigences

PLAQUETTES DE FREIN

- Usure importante sans atteindre la marque minimale
- Marque minimale atteinte et témoin du tableau (si existant) allumé
- Marque minimale plus visible et support de plaquette proche du disque

**LES CONTRÔLEURS AUTOVISION
ENGAGÉS POUR VOTRE SÉCURITÉ**